



# de Vous à Nous !

LETTRE D'INFORMATION // NEWSLETTER // JUIN 2022

## Édito

Dans ce numéro, vous retrouverez bien sûr les actions municipales en cours, mais aussi les axes futurs avec, en pages 5, 6 et 7, les détails du budget de notre commune pour 2022. En prenant connaissance des chiffres, vous constaterez que, en adéquation avec notre engagement, nous maintenons dans nos actions et projets une trajectoire budgétaire maîtrisée. Nous contrôlons notre fiscalité, ces taux n'ont pas été augmentés. Nous gardons une ferme

prudence aux regard des baisses des dotations et de la perte de la taxe d'habitation dont la compensation ne sera pas forcément acquise. Nous poursuivons la mise en oeuvre des réalisations que nous vous avons présentées en 2020, tout en initiant de nouvelles actions liées à l'actualité sociale et économique. Mon équipe est heureuse de partager avec vous plusieurs projets d'avenir. Je veux souligner ici la création en mars du marché hebdomadaire le vendredi

sur la place Coeur village : une véritable réussite, grâce à la constance et au dynamisme de l'équipe municipale chargée de l'organisation, à l'implication des marchands qui ont mis sur l'accueil du village et des Gargassiennes et Gargassiens que je remercie pour avoir immédiatement souscrit à cette initiative (p.3).

La réussite est l'affaire de tous.

Je vous souhaite un très bel été !



Madame Le Maire,  
Laurence Le Roy

《《 Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui. 》》

Proverbe chinois

## Zoom

### PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

2022-2023

Pour les enfants nés en 2019 entrant en CP, et les nouveaux arrivants

### JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER AU PLUS TARD LE 25 JUIN

#### > HABITANTS DE GARGAS :

Livret de famille, pièce d'identité des parents, justificatif de domicile (ou Certificat d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant), jugement de divorce ou de garde s'il y a lieu.

#### > HABITANTS D'AUTRES COMMUNES :

idem + demande de dérogation retirée à la mairie du domicile

RENSEIGNEMENTS 04 90 74 94 29

## Bien vivre à Gargas

### ► Les rendez-vous du CCAS

#### ATELIER MÉMOIRE

En partenariat avec ASEPT PACA, regroupement de différentes caisses de la région (MSA, RSI, Carsat, CAMIEG), les ateliers « Mémoire » ont eu lieu pour les personnes inscrites du mercredi 13 avril au 15 juin 2022.

Si vous n'avez pu vous inscrire pour cet atelier, de nouvelles séances seront proposées en début d'année 2023.

#### AUTRES ATELIERS POUR CETTE ANNÉE

Mai : « Ma santé au menu » (en collaboration avec le VLC).

#### • Atelier sur la gestion du stress

les mercredis 7, 14, 21 et 28 septembre de 9h à 11h45

#### • Atelier numérique

du 14 septembre au 16 novembre, les mercredis de 9h45 à 11h45.

Pour les inscriptions à ces différents ateliers ou pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Laurent au 04 90 74 94 26



Madame le maire et le conseil municipal ont l'honneur de vous inviter à une **RENCONTRE CITOYENNE**

le samedi 25 juin 2022 à 12 h - Cour de l'école élémentaire « Les Ogres »

Cette rencontre permettra d'échanger sur les actions passées, les projets en cours et à venir.

Elle sera suivie par le verre de l'amitié.

Au plaisir de se retrouver !

Vous pouvez télécharger « De vous à nous » sur notre site [www.gargas.fr](http://www.gargas.fr), en retirer un exemplaire à l'accueil de la mairie, ou le recevoir par mail en vous abonnant auprès de [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)

# Bien vivre à Gargas

## ► Joyeux carnaval à la maternelle

Le vendredi 8 avril, revêtus de leur plus beau déguisement et de grimages parfaitement réalisés, les enfants ont fêté le carnaval à l'école Maternelle Les Sources. Tous ensemble ils ont défilé en musique et au rythme de chorégraphies entraînées par les équipes pédagogiques (tout aussi belles en costume).

Les enfants se sont ensuite défoulés dans une gigantesque et traditionnelle bataille de confettis.

Cette après-midi s'est conclue par un goûter bien mérité.

Un merveilleux moment pour tous par une belle journée de printemps.



## ► Premier projet pour le Conseil Municipal des Enfants

Pour leur premier mandat, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont décidé de travailler sur le thème de la sécurité aux abords des écoles de la commune.

Témoins de certaines situations dangereuses, ils ont pris conscience qu'il fallait absolument éviter les risques potentiels de collision entre un véhicule motorisé et des enfants à proximité des écoles.

Après plusieurs séances de recherches, de discussions, d'études sur le terrain, il leur a été évident et urgent de matérialiser la présence d'enfants autour de ces établissements.

C'est pourquoi ils ont jugé pertinent d'obtenir l'installation d'une signalétique mettant en avant la présence d'une entrée/sortie d'école. Celle-ci est destinée à alerter les conducteurs de tout type de véhicule (auto, moto, vélo, trottinette électrique, etc..) quant à la proximité d'utilisateurs aux alentours des établissements scolaires.



Soucieux que cette signalétique soit perçue sans lassitude, résultat tristement fréquent pour des panneaux classiques, ils ont choisi de matérialiser la présence d'un enfant sur la voie publique par une « silhouette préventive ».

Les jeunes élus souhaitent ainsi que la chaussée roulante devienne une voie de circulation dans le respect et la sécurité de tous. Ce projet, qu'ils ont présenté et défendu auprès de Madame le maire et du Conseil Municipal lors de l'assemblée délibérante du 29 avril 2022, a été approuvé et soutenu.

C'est ainsi que sont installées dans notre commune 3 « silhouettes préventives » aux abords des écoles élémentaire et maternelle. Le CME les a choisies pour leur originalité mais surtout leur efficacité de jour comme de nuit car celles-ci sont fluorescentes.

Les jeunes élus, représentant tous les autres enfants du village, comptent sur le civisme et le respect de chacun afin qu'ils puissent se rendre à leur école sereinement et en toute sécurité.



## ► Le CME et la cérémonie du 8 mai 2022

Les jeunes membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) étaient aux côtés de Madame Le Maire et des personnalités civiles et militaires lors de la cérémonie commémorative du 8 mai qui se tenait au Monument aux morts de Gargas.

Antérieurement à cette cérémonie, ils ont participé à une conférence en présence de Monsieur CANE Roger, Président de l'association des médaillés militaires, et de Monsieur LEGROS Patrick, élu et Correspondant Défense de notre commune. Cette rencontre avait pour objectif de leur présenter l'histoire de ce jour du 8 mai 1945 et de perpétuer les valeurs du souvenir patriotique français.

Transmettre la mémoire historique aux enfants, c'est permettre qu'elle ne tombe pas dans l'oubli.



# Bien vivre à Gargas

## ► 22 mai : un beau dimanche de fête

Toutes les personnes nées en 1951 ou les années précédentes étaient conviées au « Repas champêtre » organisé le 22 mai 2022 dans la cour de l'école élémentaire.

Comme l'a expliqué Madame le maire dans son discours de bienvenue, ce repas festif programmé en plein air remplacera désormais le traditionnel « Repas de Noël » servi à la cantine scolaire afin d'avoir le plaisir d'accueillir et d'échanger avec le nombre croissant de personnes en âge d'être invitées, réel moment partagé.

Sous le préau de la cour de l'école élémentaire, « les Ogres », une explosion de couleurs attendait les très nombreux convives, avec des tables aux nappes égayées de superbes fleurs de papier vaporeuses (bravo et merci à l'Atelier Créatif du VLC!).

Le savoureux menu concocté par le traiteur et les desserts faits par notre boulangerie, le DJ chanteur Claude Roussel et son ambiance musicale incitant à danser, la décoration des tables, l'organisation du service, tout était pensé pour faire de cette journée très ensoleillée un grand moment de plaisir et de partage...

Pour la réussite et la convivialité de ce repas champêtre, nous saluons l'efficacité de Madame Laurent, adjointe chargée de l'action sociale, celle des membres du conseil assurant avec Madame le maire le service malgré la chaleur (Vanessa Armand, Thierry Armand, Serge Aubert, Marie Lyne Curnier, Jérôme Daumas, Christine Dorin, Valérie Espana, Michèle Fauque, Laurent Garcia, Odette Manuelian, David Rondel, Nadine Sarto, Bruno Vigne Ulmier); nous souhaitons aussi remercier Sandrine Aubert, Christine Espana et Gérard Manuelian pour leur aide généreuse.



## ► Les olympiades à la maternelle : une belle reprise

Le soleil généreux du mardi 17 mai accompagnait les nombreuses compétitions aux noms ludiques qui faisaient appel à l'esprit d'équipe, et sollicitaient un peu d'attention pour comprendre et appliquer les règles de chaque épreuve.

Dans la cour de l'école maternelle « Les Sources » et sur le stade municipal, encadrés et encouragés par des parents et l'équipe enseignante, les bambins ont ainsi participé dans la matinée à des jeux d'observation, des lancers sur cible et à distance, un parcours sportif, une épreuve de relais... etc.

Bien sûr, toutes les équipes ont été chaleureusement félicitées l'après-midi, pour leurs performances car l'important n'est pas de gagner mais de participer!



## ► Notre marché ? Un succès !

Depuis le 25 mars, la place Coeur Village accueille le vendredi matin un marché axé sur l'authenticité de l'offre, voire sur son originalité: production raisonnée du maraîcher, origine des viandes du boucher comme du rôti-seigneur, label bio du viticulteur, fraîcheur et choix en poissonnerie, épicerie fines des plus appétissantes, bougies parfumées, céramiques créatives, bijoux, miels... etc!

De semaine en semaine, la place héberge de nouveaux étals... tous les commerçants sont séduits, sensibles à l'accueil de l'équipe en charge de l'organisation et à la convivialité régnant naturellement à Gargas.



## Bien vivre à Gargas

**DES MOMENTS FORTS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ ANIMERONT NOTRE VILLAGE CET ÉTÉ. ON VOUS ATTEND NOMBREUX... ET AVEC PLAISIR !**

### Samedi 18 juin : Art Music School

La municipalité est heureuse de créer les liens entre les acteurs de notre territoire : « Art Music School », dirigée par Olivier Perez, et le Restaurant Pizzeria « La Fontaine » s'associent pour vous présenter à partir de 18h30 le show des élèves (fête de fin d'année), qui sera complété par la prestation du jeune groupe « FIVE O'LIVE ».

Spectacle gratuit. Pour se restaurer, merci de réserver au : 04 90 72 50 98.

### Mardi 21 juin, une soirée exceptionnelle pour la 40<sup>e</sup> édition de la Fête de la musique

Place Cœur de village

• 1<sup>re</sup> partie 20h

Piano voix Olivier Waelkens, avec la première de son nouvel Album « Mélancoolisme »

• 2<sup>e</sup> partie 21h30

Groupe « Les Filaments » avec leur tout nouvel Album et quelques reprises (« La nuit je mens » de Bashung, « Les paradis blancs » de Berger, « Nougayork » de Nougaro, « J'en rêve encore » de De Palmas, « Aime » de M, « Déjeuner en paix » de Stephan Eicher, « Le bal des Lazes » de Polnareff, « Mon amie la rose » de Françoise Hardi, « Champagne » de Higelin, « On the road again » de Lavilliers).

À la buvette et au repas : Gargas en fête

## Festival des Mardis de l'été... Les grands rendez-vous aux Mines de Bruoux

### Le mardi 12 juillet Ouverture du Festival avec la Compagnie « L'Abeïo »

Demain sera un autre jour? Chants et dire, piano... un spectacle qui mêle et entremêle poésie, chansons, petites formes théâtrales, slam, musique et contes, pour révéler la vision de plusieurs artistes actuels mais aussi celle de poètes du passé.

### Programme

#### Le mardi 19 juillet Concert Pink Floyd par Wall in Progress

5 amis passionnés avec l'envie de faire partager les titres phares du groupe en live sur de belles scènes.

Émotion et enthousiasme avec Hugo Huc à la batterie, Thierry Huc à la basse, Jean Christophe Ambroggi au clavier, John Petipas au chant et à la guitare, et Ghislain Vacher à la guitare solo.

#### Le mardi 26 juillet Lucas en concert

Lucas, auteur compositeur interprète, rend hommage à la chanson française en revisitant avec ses musiciens les grands succès d'hier à aujourd'hui, dans des versions musicales actualisées.

#### Le mardi 2 août Irish Coffee Trio

Des cordes, du vent, du rythme, et de la bonne humeur ! Préparez-vous à rêver et à bouger, car il vous sera difficile de rester bras croisés et pieds posés, quand se déchaîneront Vincent Inchingolo (guitare & chant), Isabelle Arnaud (violon & chant) et Rémy Sastre (percussions, guitare & chant).

#### Le mardi 9 août Caramelo latino

Féerie du folklore Andalou. Passant d'un monde sonore fantastique à un monde digital aux impressions futuristes, musique et danses flamenco revisités par Lolita Del Pino.

Entrée libre pour tous les concerts.

Deux vastes parkings à proximité.

Le théâtre de verdure des Mines de Bruoux est ouvert à partir de 19 heures, permettant avant et pendant les spectacles de flâner auprès des petits étals du marché nocturne artisanal, de se restaurer et de savourer avec modération les bières et les vins de notre commune.



## ► LE BUDGET COMMUNAL POUR 2022 – AMBITIEUX ET MAÎTRISÉ ◀

Le budget 2022 de la commune a été adopté lors du conseil municipal du 30 mars dernier, par 20 voix pour et 2 abstentions.

C'est un budget ambitieux avec des investissements importants afin de maintenir et améliorer le bien vivre ensemble au quotidien.

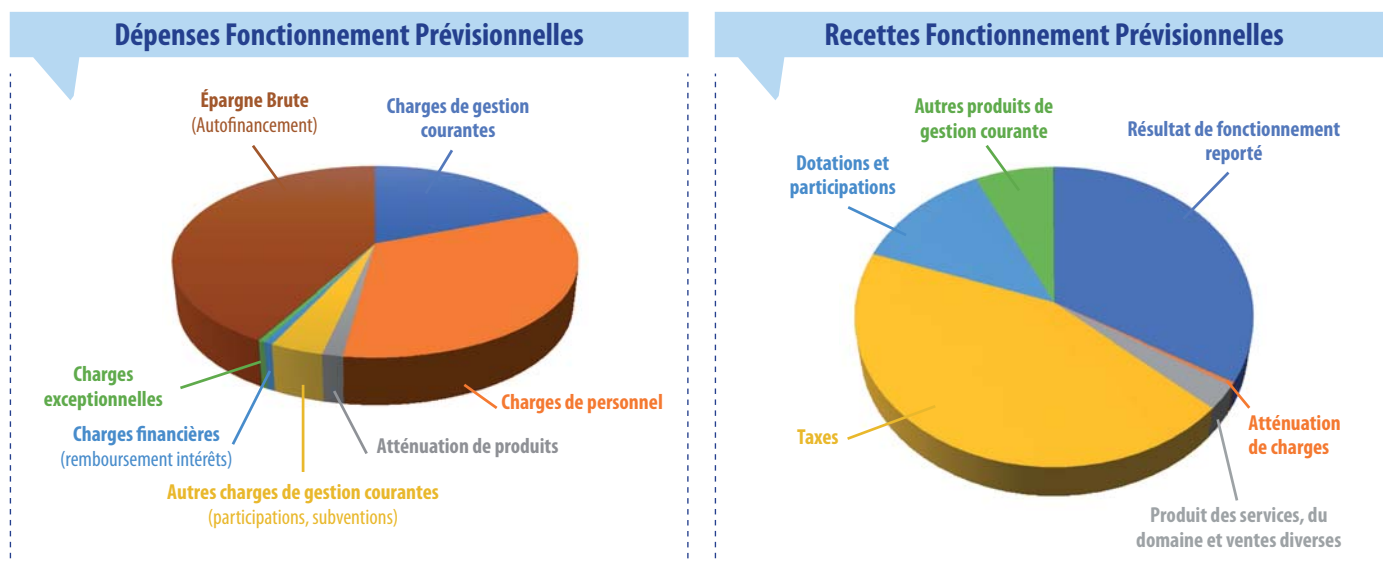
C'est un budget maîtrisé : aucune augmentation du taux d'imposition de la fiscalité communale.

Cela est possible grâce à la gestion saine des finances communales.

Un budget résolument tourné vers l'avenir et conforme à la mise en oeuvre du programme pour lequel les Gargassiennes et les Gargassiens nous ont accordé leur confiance.

**En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes prévisionnelles s'élèvent à 4 300 000 €.**

Les graphiques ci-après montrent leur répartition en pourcentage.



**En dépenses de fonctionnement**, les 2 premiers postes de dépenses sont les charges de personnel et l'épargne brute ou autofinancement. Ce dernier, de 1 798 528 €, soit 42% des charges de fonctionnement, permet de financer des dépenses d'investissement ambitieuses sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter les taux des impôts locaux communaux.

**En recettes de fonctionnement**, en termes de fiscalité locale communale (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières), nous vous communiquons les éléments suivants :

► **Suite à la réforme de la fiscalité locale décidée par l'État**, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales est devenue pleinement effective pour 80% des foyers en 2020. Les 20% des contribuables qui s'en acquittent encore ont bénéficié à partir de 2021 d'une suppression progressive de cette taxe avec une exonération de 30% de son montant. Cette année elle passe à 65% et, **l'an prochain, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les foyers.**

Concernant la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, il y a eu un **transfert de la part départementale** aux communes, suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales.

► Le taux d'imposition départemental et communal sont fusionnés depuis 2021 et affectés aux communes en ne formant qu'un taux de **35,14% pour Gargas.**

Le conseil municipal a fait preuve de responsabilité en reconduisant en 2022 à l'identique le taux de cette taxe pour préserver sa capacité à réaliser les investissements futurs nécessaires aux Gargassiennes et Gargassiens, et être prudent quant aux effets de cette réforme :

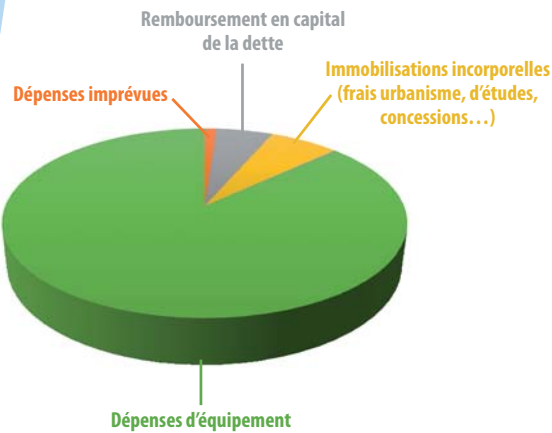
- sur le dynamisme à venir des recettes fiscales de la commune
- sur l'évolution des **dotations de l'État** dont personne ne peut prédire leur évolution à l'avenir. Pour mémoire ces dotations sont passées de 682 000 € en 2013 à 472 000 € en 2022, soit **une baisse en 9 ans** supérieure à 30% en proportion et à plus de 200 000 € par an, alors que pendant cette période l'inflation a atteint 11%, selon les chiffres officiels de l'INSEE.

# DOSSIER DE FOND

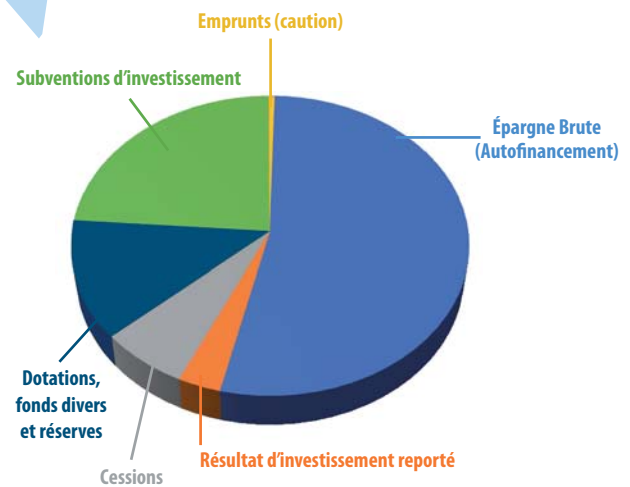
**En section d'investissement, les dépenses et les recettes prévisionnelles s'élèvent à 3 350 000 €.**

Les graphiques ci-après montrent leur ventilation.

## Dépenses Investissement Prévisionnelles



## Recettes Investissement Prévisionnelles



Les dépenses sont intégralement couvertes par les recettes propres de la section d'investissement (autofinancement, dotations, subventions, report du résultat 2021), **sans recours à l'emprunt.**

**Le conseil municipal a inscrit au budget 2 725 000 € TTC de nouvelles dépenses d'équipement, qui correspondent à des engagements pris lors de notre campagne électorale et qui constituent notre feuille de route.** Certaines dépenses sont conditionnées à l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'État, de la Région et du Département. Les subventions sont basées sur le Hors Taxes; les dépenses d'investissement bénéficient du remboursement de la quasi-intégralité de la TVA, via le dispositif du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

## CI-APRÈS QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENT PRÉVUS AU BUDGET.

### Des travaux conséquents qui se dérouleront sur les exercices 2022 et 2023 :

- Mise en **accessibilité de la Mairie pour les PMR** (Personnes à Mobilité Réduite), incluant l'installation de la climatisation et le ravalement de la façade nord.  
*177 588 € de subventions obtenues, une demande complémentaire en cours d'instruction.*
- L'opération « **coin de verdure pour la pluie** » pour la cour de l'école élémentaire « Les Ocre ». *296 870 € de subventions obtenues. 2 demandes complémentaires en cours d'instruction.*  
Afin de prendre en compte le fonctionnement du centre de loisirs et la réalisation d'autres travaux importants dans la cour, la première tranche de travaux (parvis de l'école et espace devant le RASED) est prévue pour cet été. La 2<sup>e</sup> tranche, la plus importante, est prévue pour l'été 2023.  
Ce projet de réaménagement de la cour répond aux objectifs de développement durable (désimperméabilisation des surfaces, récupération des eaux pluviales, plantation d'arbres...).
- Toujours à l'école élémentaire « Les Ocre », la création de **sanitaires supplémentaires** dans la cour.  
*72 590 € de subventions obtenues. 1 demande complémentaire en cours d'instruction.*

- Déploiement du numérique à l'école maternelle avec la mise en place de **3 nouveaux Tableaux Numériques Interactifs**.  
*8 000 € de subvention obtenue.*
- **Nouvelles fresques** des murs de la cour couverte de l'école maternelle.
- Modernisation des **équipements de la cuisine centrale**.

### Un projet proposé par le CME (Conseil Municipal des Enfants) :

- Installation de **silhouettes préventives** aux abords des écoles maternelle et élémentaire, afin de sensibiliser les usagers de la route.

### La mise en place du budget participatif :

Des investissements proposés par la municipalité, utiles pour la commune, mais aussi des projets portés par les habitants... On l'a dit, on le fait, conformément à nos engagements : **le budget participatif est lancé.**

### Des investissements pour le sport :

- La rénovation de l'**aire de tennis**.
- La création d'un **terrain multisports**, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées.

## DOSSIER DE FOND

### La valorisation du patrimoine :

- la **restauration du retable de Saint Denis** de l'église paroissiale, financée à hauteur de 80% du montant des travaux.
- la **restauration des « registres terriers »**, qui ont une valeur patrimoniale remarquable, subventionnée aussi à hauteur du maximum de 80%.

### Des investissements récurrents :

- Les travaux d'entretien et de réfection d'une partie de la voirie communale. Chaque année, un programme de voirie est défini par la commission travaux. Une nouvelle campagne de signalisation horizontale (peinture) et verticale (panneaux routiers) est aussi prévue. Des financements sont sollicités pour aménager deux parkings (« Cimetière » et « Cerisaie »). Ces travaux consisteront à désimperméabiliser les sols et à planter des arbres et ainsi contribuer à la lutte contre le changement climatique.

### Des études pour l'avenir :

- Pour répondre aux objectifs de la transition énergétique et écologique et de l'urgence climatique et environnementale : **étude de la rénovation thermique du patrimoine bâti communal**, en commençant par l'école élémentaire et les bâtiments publics y attenant (RASED,

restauration scolaire, bibliothèque, point cyber, salle polyvalente, salle des associations, gymnases).

- Le schéma directeur de **gestion des eaux pluviales** et zonage pluvial.
- La restructuration de la **salle du Chêne** qui répond à un besoin des habitants car cette salle est très utilisée et appréciée mais dans un état vétuste. Ce projet répond aussi à la transition écologique et énergétique car il s'inscrit dans une démarche écoresponsable en termes de rénovation thermique, phonique et d'économie d'énergie. Cet espace multifonction et modulable disposera d'un lieu culturel, accueillera des spectacles, des rencontres d'activités, des ateliers, des réunions...
- L'étude d'un projet de **climatisation de l'école maternelle**, via une PAC (Pompe À Chaleur - Gaz ou Électricité)
- Dans le **schéma directeur cyclable**, en cours d'élaboration dans le cadre du projet Luberon Labo Vélo, porté par le PNRL (Parc naturel régional du Luberon) en partenariat avec la CCPAL (Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon) dans le but de développer l'usage du vélo au quotidien, est inscrite une **liaison reliant Apt** (connexion Véloroute et Plan d'Eau), **Gargas** (du Plan d'Eau jusqu'à la RD 83) et **Saint-Saturnin-lès-Apt**, en passant par les pôles générateurs de déplacement.

À l'occasion des Journées du Patrimoine, prévues en septembre, les registres terriers et le retable de l'église Saint-Denis feront l'objet d'une inauguration par Madame le maire et le conseil municipal. Nous vous informerons ultérieurement du déroulement de cet événement.

- Le retable baroque est en bois sculpté doré. Gradins, encadrement, consoles, supports et couronnement datent du XVII<sup>e</sup> siècle. Le soubassement serait aussi du même siècle. L'autel en pierre calcaire et la niche, son cadre et ses volets, auraient été ajoutés lors du déplacement du reliquaire, il y a plus de 35 ans.
- Au nombre de 5 pour ceux détenus par Gargas, les registres terriers remontent au Moyen-Âge; contenant les lois et usages de la fiscalité seigneuriale, ces recueils recensaient les actes ou reconnaissances comportant l'identification systématique des parcelles par leur nature, leur contenance, leur situation, les familles qui en avaient le droit d'exploitation... sources de précieux renseignements.

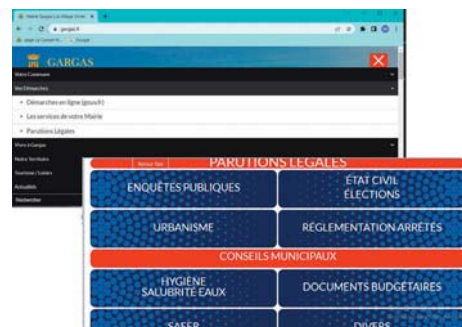


# Un village qui évolue

## ► Notre site internet... l'utile côtoie l'agréable

Pour vous associer en toute transparence à la gestion de la commune, la rubrique « vos démarches » comporte un onglet « parutions légales », qui affiche et met à jour : les enquêtes publiques, l'état civil, les arrêtés d'urbanisme, les arrêtés municipaux, les procès verbaux des conseils municipaux, les délibérations et décisions de Madame le maire, les divers comptes administratifs, les récépissés de dépôts, et nombre d'autres informations officielles. Bonne lecture !

[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)



## ► Une personne bien informée en vaut deux !

Vous habitez à Gargas, et vous projetez de fonder une association, vous vous lancez dans une activité ou vous aller implanter une entreprise, vous voulez construire votre maison ou faire divers travaux chez vous...

Si « nul n'est censé ignorer la loi », qui peut vraiment penser connaître toutes les obligations légales ?

**Informez-vous toujours auprès des services de la mairie pour n'oublier aucune démarche, savoir où vous adresser et respecter toute obligation de conformité. Anticiper c'est se simplifier la vie !**

## ► Éclairages urbains : un bilan encourageant

En 2021, après consultation et accord des habitants, le conseil municipal avait voté l'extinction des éclairages urbains entre minuit et 5h du matin (arrêté N° 002R09022021 du 18 février 2021). Ce test sur un an voulait identifier, en sus de notre impact sur la faune et la flore, les économies potentielles pour le budget de la commune. Sur la facture d'électricité reçue fin 2021, les chiffres ont parlé d'eux-mêmes : on obtient une économie de 30%, avec une extinction commencée au printemps et couvrant seulement 10 mois.

Le conseil municipal du 30 mars a donc approuvé à l'unanimité l'extinction partielle, choix d'autant plus important que les tarifs de l'électricité évoluent actuellement à la hausse.



## VOUS NOUS AVEZ DIT...



**Dans vos engagements, figurait la pose de bornes canines au village. Je n'en vois qu'une, au Parketo !**

*Nous en avons placé une autre en mars, à proximité de l'espace de jeux d'enfants et de la crèche intercommunale. Ne la cherchez pas. Elle a totalement disparu, bien soigneusement sciée à sa base ! Volée... mais pour quel usage ? Nous sommes partagés entre la stupéfaction face à ce vandalisme inattendu et la franche colère, car nous devons remplacer cet équipement d'hygiène pour nos animaux... et c'est aux frais de la commune.*



**Les nombreuses fleurs fraîches sur la tombe de notre mère ont été volées le lendemain même des funérailles ! Un acte sans respect aucun... un comportement écœurant !**

*Votre plainte nous désole, et rejoint celles d'autres familles éprouvées par ces vols inqualifiables. Comment soupçonner qu'une personne que l'on voit chargée de fleurs dans les allées du cimetière vient de les voler ?*

**Eh bien, c'est décidé : site désormais sous surveillance... Avis aux tristes sires !**

*Hélas... sachez que le cimetière n'est pas le seul endroit où les fleurs disparaissent. Des plantes ont été volées dans les jardinières de la place de la mairie, un geste bien médiocre !*

# Un village qui évolue

## ► Place de la mairie, fleurs et couleurs !

Le dos de la fontaine demandait d'être habillé. En effet, nombre de touristes cherchent l'ocre dans le village même... pourquoi ne pas profiter de cette belle surface pour affirmer l'identité ocrière de Gargas et orienter les visiteurs vers les Mines de Bruoux, en leur donnant envie de visiter le site pour en connaître ses secrets ?

Ainsi est née l'idée de Madame le maire, approuvée par son équipe, de réaliser une fresque en trompe-l'oeil : peindre les hommes qui ont creusé ces magnifiques galeries à la force du poignet, orientés dans leur travail forcené par la seule lueur de lampes déplacées au fur et à mesure.

Cette fresque a été réalisée par une Gargassienne : Mavi Pinguet « Art et Spectacle ».

Nous avons comme en 2021, orné les jardinières de fleurs et la place de la mairie prend ses couleurs avec la fresque cette année.



## ► Ils sont là pour notre sécurité

### • LES BÉNÉVOLES DU COMITÉ DES FEUX DE FORÊTS (CCFF)

*Pour anticiper les risques croissant en été, comment informer les touristes, les promeneurs, les habitants sur les réglementations, sur l'emploi du feu et l'accès aux massifs ? Comment agir en tournée en pleine forêt, face à un départ de feu naissant ?*

Madame le maire a accueilli dans notre salle polyvalente le 22 mars une bonne cinquantaine de bénévoles, nouveaux et vétérans, réunis pour perfectionner leur formation ou maintenir leurs acquis. Issus du Nord Vaucluse et du Sud Vaucluse, ils étaient encadrés par le Commandant du SDIS, Vincent Favre, accompagné du Capitaine Guy Bellot et du Lieutenant Ludovic Cantahede, adjoints au chef de centre d'Apt.



Quatre réunions en salle, quatre sessions sur le terrain et des stages de formation aux gestes de premier secours et de conduite tout chemin sont au programme cette année pour l'association départementale, laquelle bénéficie de cotisations communales et de subventions du Conseil départemental de Vaucluse, de la Région PACA et du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM).

Les bénévoles font partie intégrante du dispositif départemental de la prévention et de l'aide aux services de lutte en cas de sinistre.

### • LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE (SDIS 84)

Avec un budget s'élevant pour 2021 à 75 309 000 M€ - dont contribution du Conseil Départemental pour 34 453 296 M€ et des communes et de l'EPCI\* pour 20 751 073 M€ - le SDIS, service opérationnel en permanence, regroupe 5 compagnies pour le Vaucluse (« Compagnie Luberon » pour notre territoire)

Quelques chiffres pour 2021 :

- effectifs : 2 497 personnes, 173 arrivées
- 44 727 interventions dont 35 842 secours à la personne, 3 270 accidents de la circulation, 3 892 incendies...
- « Cellule COVID 19 » : 169 597 injections vaccinales dans le Vaucluse
- 142 Jeunes Sapeurs Pompiers ; 28 sont brevetés dont 21 devenus Sapeurs Pompiers Volontaires - 3 500 jeunes sensibilisés aux risques et gestes de secours
- 276 sapeurs pompiers vauclusiens envoyés en renfort extra-départementaux

\*EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale



# Gargas, un village durable

## Convention avec le restaurant McDonald's

Dans une démarche volontaire d'amélioration de la propreté de l'espace public, le restaurant McDonald's de Gargas a signé le 1<sup>er</sup> mars avec Madame le maire un « Plan Emballages Abandonnés » articulé autour de 4 engagements :

- la réduction du nombre et du volume des emballages,
- le ramassage des emballages abandonnés sur notre territoire. McDonald's s'est engagé à l'organiser régulièrement à proximité du restaurant, interventions menées par ses équipes
- la création d'une « poubelle sur-mesure » de grande capacité à l'extérieur du restaurant, à la sortie des parkings et dans des endroits clés
- la sensibilisation des clients à travers des messages permanents et des opérations de communication spécifiques.

Nous avons échangé le 16 mai avec les représentants du restaurant, engagés sur de nombreux sujets pour le bien-être de notre commune.

- Engagés pour l'emploi : dès cet été, le restaurant ouvre 10 postes pour les jeunes et moins jeunes de notre région. Nous encourageons chacun à postuler, et accordons également une attention particulière à l'intégration de travailleurs handicapés dans ces futurs recrutements. « Venez comme vous êtes ! »
- Engagé pour l'environnement : dès le 1<sup>er</sup> juillet, le restaurant mettra en place le tri sélectif en salle. Après le tri, les déchets seront ensuite recyclés. Ils le seront également en cuisine : le restaurant va recycler les huiles de friture en biocarburant pour ses camions. En 2020, McDonald's a collecté et recyclé près de 6 259 tonnes d'huiles de friture pour ses camions sur toute la France !
- Engagé pour le territoire : depuis quelques jours, la livraison à domicile est disponible dans un rayon de 10 km autour du restaurant. Par ailleurs, le restaurant est engagé aux côtés des associations du territoire, et souhaite accélérer sa mobilisation : il est notamment ouvert à toute demande de sponsoring sportif à travers la ville de Gargas, pour soutenir le développement des activités de notre commune.

**Nous accueillons ces propos avec un réel plaisir, vu les diverses actions de propreté auxquelles s'est engagée l'enseigne, et ses engagements pour une attention soutenue quant à l'impact de son offre sur l'environnement de notre village.**



## Ambrosie : joli nom mais vilaine plante !

Les ambrosies sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord, capables de se développer rapidement en de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur graine est lourde et ne possède pas de système d'accrochage : en dehors du dépôt par les crues, leur transport paraît être dû principalement à l'action humaine (graviers, terre végétale, véhicules, promeneurs).

L'ambrosie germe début avril. Le pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise, émis de fin juillet à début octobre, est très allergisant : quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour déclencher rhinites, conjonctivites prurigineuses, trachéites, asthme (parfois très grave), urticaire, œdèmes... et même asthénie !

C'est également une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bord de cours d'eau).

**Dès qu'un pied d'ambrosie est identifié, il faut vite l'éliminer !**

Reconnaître l'ambrosie :

1. **La tige** : assez souple et couverte de poils blancs
2. **La feuille** : vert clair uniforme sur les deux faces
3. **La fleur** : vert-jaune avant éclosion et jaune après
4. **L'odeur** : aucune.

**Conseils aux personnes allergiques**  
(Haut Conseil de la Santé publique)

- éviter les activités extérieures qui entraînent une surexposition aux pollens,
- éviter de faire sécher son linge à l'extérieur,
- fermer les vitres des véhicules et changer chaque année le filtre à pollen
- se rincer les cheveux le soir (pour éviter de dormir la tête avec les pollens)
- aérer son habitation tôt le matin et tard le soir.

**Plus d'informations :**  
<https://ambrosie-risque.info>

## LE PLAN DÉPARTEMENTAL DU FAUCHAGE RAISONNÉ

Chaque année, le Conseil Départemental de Vaucluse assure le fauchage le long de 2 330 km de réseau routier.

Les usagers peuvent être surpris que ce service soit assuré moins souvent ou plus tardivement : c'est pour permettre aux accotements de jouer le rôle de refuge naturel pour la faune et la flore tout en conciliant les enjeux de sécurité.

Depuis 2020, les pratiques de fauchage obéissent en effet aux principes suivants :

- préserver la biodiversité, en retardant les interventions au printemps, en relevant la hauteur de coupe (11 à 15 cm), en collectant les déchets et en limitant les passages au plus juste (1 à 3 /an)
- optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement, en ajustant la fauche au plus près du patrimoine routier, en améliorant la politique de maintenance et d'achat du matériel, en modérant la consommation de carburant
- assurer la sécurité et la préservation du réseau routier en apportant une meilleure visibilité pour les usagers notamment aux virages et intersections, en assurant la fonctionnalité des fossés, et en luttant contre les espèces invasives telles que l'ambrosie.

La campagne de fauchage raisonné 2022 a débuté selon ces principes.

**En savoir davantage : [www.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr), rubrique « Le fauchage raisonné en bord de route »**

# Impulser avec l'intercommunalité

## Subvention pour la création d'une auto-école solidaire – Mission locale

Le 7 avril, lors du conseil communautaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, le Président a laissé la parole à Laurence LE ROY qui rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes : le soutien aux structures d'aide à l'insertion économique et d'accès à l'emploi ».

Le conseil d'administration du GIP Mission Locale du Luberon et du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse a décidé de créer une auto-école sociale et solidaire mais aussi itinérante pour notre territoire très durement touché par les difficultés de mobilité qu'ont les jeunes les plus défavorisés, afin de leur permettre d'accéder plus facilement à un emploi.

**Pour le territoire Pays d'Apt Luberon, le dispositif va toucher 25 jeunes.**

Laurence LE ROY mentionne le dossier de demande de subvention en date du 25 janvier 2022 et précise que la commission développement économique a émis un avis favorable le 3 décembre 2021.

Elle explique que cette auto-école solidaire est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans et que le coût revient à 250 € pour chaque jeune. Elle précise également que deux emplois seront créés et que le versement d'une subvention de 5 000 € au GIP Mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse soutiendra la création de l'auto-école sociale et solidaire à titre expérimental.

**Vote à l'unanimité, par les membres du Conseil communautaire, de la subvention de 5 000 €.**

## La TEOM, une Taxe équitable

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets. Son taux d'imposition est établi par la collectivité bénéficiaire avant le 15 avril de l'année d'imposition, à partir des états de notification des bases prévisionnelles transmis par le Service Fiscalité Directe Locale.

**En 2018, la CCPAL a établi un zonage de son territoire pour déterminer ces taux en préservant une équité de traitement entre tous les habitants\* :**

- en tenant compte des importantes disparités entre communes des montants des bases fiscales TEOM prévisionnelles,
- en retenant le principe d'un produit moyen attendu identique par habitant, au regard de la contribution annuelle de la CCPAL au SIRTOM.

La volonté des élus la CCPAL de limiter l'impact des disparités des bases fiscales TEOM, dans le montant à payer des contribuables sur les avis d'imposition, explique que certaines zones dépassent le taux de 11% alors que d'autres sont inférieures à 6%.

**Pour Gargas, le calcul de la base fiscale prévisionnelle (4078 127 € pour 3 127 habitants) a donné un indice de 130416, très inférieur à l'ensemble du territoire** (indice d'une collectivité de faible taux en zone 6 : 2 620,22).

\* Délibération n°CC 2018-44 du 15 mars 2018 : instauration du mode de financement de la collecte et du traitement des déchets : TEOM pour tout le territoire. Délibération n°CC 2018-136 du 20 septembre 2018 : détermination du zonage pour l'application de la TEOM à compter de 2019. (6 zones).

## Concours de slogans lancé par le SIRTOM

Comment communiquer pour un comportement écocitoyen quant aux déchets sauvages ?

Suite au concours lancé début 2022, ce ne sont pas moins de 14 adultes et 2 classes de CM1 et CM2 (Bosco à Apt et Saint Martin de Castillon) qui ont répondu en soumettant des slogans pour les adultes et en créant des dessins avec slogans pour les enfants.

**Plus d'informations sur le palmarès et les actions décidées dans notre prochaine édition.**

## Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Régional du Luberon

Le Syndicat Mixte, organisme de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon, a pour objet la mise en oeuvre de la charte ainsi que le portage de sa révision sur le territoire du Parc. Il procède ou fait procéder à toutes les actions nécessaires en ce sens.

**Ses domaines d'action :**

- protéger le patrimoine en adaptant la gestion des milieux naturels et paysagers - contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- initier des actions expérimentales ou exemplaires pour les domaines cités ci dessus, et contribuer aux programmes de recherche
- gérer la marque collective « Parc Naturel Régional du Luberon »
- orienter et programmer des actions selon les dispositions de la Charte, en la respectant et la faisant respecter

En novembre 2021, le comité syndical a adopté la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon : hausse de représentation de la Région et des Départements au Comité Syndical et au Bureau Syndical, renouvellement du Président après les élections régionales et départementales en plus de l'échéance municipale prévue, et désignation du premier vice président parmi les conseillers régionaux, possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un seul, création d'un sixième poste de vice-président.

En décembre 2021, la communauté d'agglomération Luberon-Mont de Vaucluse a rejoint le syndicat mixte.

Le 4 avril 2022 au siège du Parc à Apt, la réunion des différents acteurs débattait des enjeux écologiques face au schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Six grands défis pour la préservation du patrimoine paysager : fédérer les personnes dans une vision citoyenne en région et hors région, organiser le territoire en respectant son hétérogénéité, préserver les acquis (naturels, matériels et culturels), cultiver les talents et les ressources, associer la qualité de vie à l'économie d'énergies dans l'habitat, partager toutes les identités pour parvenir à une transition intergénérationnelle.

## Paroles d'élue

Chères Gargassiennes et chers Gargassiens

L'actualité nationale et internationale de ces derniers mois a été d'une rare intensité, avec les crises de Covid successives, des élections ayant mis en évidence des tensions et des inquiétudes, et la guerre en Ukraine, violente agression qui bafoue les bases de nos nations que sont le partage, l'écoute, le respect des vies humaines. Le 30 avril, le conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire des victimes de cette guerre aux portes de l'Europe.

Je souligne ici le courage et la détermination du peuple ukrainien, à défendre et à reprendre sa liberté, sa souveraineté, son indépendance.

Dans ce contexte, il importe aussi que chacun de nous puisse s'exprimer au travers de droits et de devoirs, dans un concept d'appartenance à une collectivité fondée sur des valeurs comme le civisme et la solidarité.

Je veux ici donc évoquer et remercier les Gargassiennes et Gargassiens qui ont fait preuve d'entraide et de générosité. Vous avez été nombreux à participer à la collecte pour l'Ukraine, certains d'entre vous étant, en lien avec la Préfecture, prêts pour accueillir des familles ukrainiennes.

Autre point de notre actualité que je souhaite aborder, le don de sang dans le Vaucluse. En 2021, sur 357 698 citoyens en âge de donner, seulement 8 776 se sont rendus en collecte... cette raréfaction des donneurs, donc la diminution alarmante des stocks de sang fait ressortir que cette baisse est due à l'indisponibilité de médecins, voire d'infirmières, lors des prélèvements, à l'obligation de s'inscrire avant la collecte et à la suppression pure et simple des collectes (2 en 2021, 2 en 2022).

La municipalité s'investit pleinement aux côtés de Jean-Pierre Carpentier, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles et de l'équipe. Nous appelons les personnes à venir, même si elles n'ont pas pu prendre rendez-vous préalablement.

Le sang c'est la vie, les collectes sont indispensables et vitales. Ensemble, renversons la tendance.

Je terminerai mon propos en évoquant la commémoration du 8 mai 2022. Solennelle, parfaitement synchronisée par le Maître de Cérémonie Patrick Siaud, ce fut un moment d'émotion partagé avec le CME et les autorités civiles et militaires. Chaque enfant élu a porté une pivoine au pied du Monument aux morts avant que je dépose la gerbe traditionnelle. Je veux aussi remercier Noah Bedos pour la lecture du discours de l'UFAC\* et féliciter à nouveau Océane Armand, distinguée par le diplôme d'honneur et la médaille de porte-drapeau.

\*Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre

**Laurence LE ROY « S'unir pour l'avenir de Gargas »**

## Paroles d'élus

Chers Gargassien(ne)s,

L'on me pose souvent la question, à quoi sert-on en tant que conseiller municipal d'une liste minoritaire ?

Le conseiller municipal n'a aucun pouvoir propre, il est un des membres du Conseil Municipal. Organisme collégial, qui prend des décisions à la majorité simple. Nous sommes membres pour certains d'entre nous d'une liste minoritaire, nos observations, nos votes sont donc minoritaires, néanmoins notre expression suscite une réflexion.

D'autre part, une grande partie de nos services publics a été transférée à l'intercommunalité, mais seuls quelques élus de la majorité siègent, les listes minoritaires ne sont pas représentées pour notre commune.

Nous pouvons être pour vous des relais, cependant il est parfois plus simple de contacter directement la personne compétente ayant délégation ou le Maire. Nous œuvrons tous pour notre commune avec des sensibilités différentes.

Très bel été à vous.

**Pascal BOUXOM « Une nouvelle équipe au service de Gargas » et Pascal BERTHEMET, élu non affilié**

Chers Gargassiennes et Gargassiens.

En cette période mémorielle marquant la fin de la guerre en Europe nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour le peuple Ukrainien.

Nous nous félicitons de voir que la générosité Vauclusienne et Gargassienne n'a pas failli.

De nombreux enfants Ukrainiens sont accueillis dans nos écoles et collèges, et les collectes ont permis d'apporter les fournitures nécessaires à leurs premiers pas sur nos territoires.

Nous pensons également à nos agriculteurs pour lesquels cette situation a une nouvelle fois mis en lumière l'incongruité de soumettre les produits agricoles aux aléas du marché.

**Pour l'équipe « Gargas 2020 avec vous ».**  
**Thierry ARMANT Marie Lyne CURNIER**